



RÈGLEMENT DU CONCOURS ÉLOQUENCE DE LUGDUNUM - QUALIFICATIONS

Organisé par l'association SPQR-Lyon

ARTICLE I

Le concours d'éloquence est organisé par l'association Sciences Politiques Questions Réponses (SPQR). La présence du/de la candidat.e est obligatoire 30 minutes avant le début de l'évènement.

ARTICLE II - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se dérouleront en personne (lors des permanences de l'association dans la salle H101, sur le campus de Bron de l'Université Lyon 2 Lumière), par message Facebook via la page SPQR-Lyon ou par email, à l'adresse suivante : scpoqr@gmail.com.

L'inscription peut se faire jusqu'à 24h avant la date effective de la phase qualificative (sauf réserves) et dans la limite des places disponibles.

En cas d'inscription informatique, ce règlement ainsi que le formulaire d'inscription devront être envoyés (par email ou par courrier), signés et datés, à l'association SPQR.

ARTICLE III - SÉLECTION

Ce concours est ouvert à toute personne souhaitant participer, à l'exception des avocats diplômés ainsi qu'aux comédiens professionnels.

ARTICLE IV - SUJETS

Les sujets sélectionnés seront attribués aux candidats par tirage au sort, 7 jours avant la date effective de la phase qualificative. Au besoin, un délai de 48h est octroyé aux candidats, pour justifier d'une demande de changement de sujet (qui sera étudiée par les membres de l'association, qui se laissent un droit de refus).

ARTICLE V - LA PRESTATION

L'exposé se fera dans un délai imparti de 7 minutes maximum, au-delà desquelles le candidat pourra être interrompu. Il n'y a pas en revanche de temps minimum de prestation.

L'éloquence étant un exercice large, liant parole et gestuelle, les candidat.e.s disposent d'une liberté totale de création (à l'exclusion de propos xénophobes, homophobes, racistes, misogynes... En cas de questionnement, le caractère dégradant ou non sera laissé à l'appréciation des membres du jury ainsi qu'à celle des membres de l'association).



ARTICLE VI - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout discours prononcé lors de l'évènement doit être la propriété intellectuelle du/de la candidat.e. Aucun écart ne sera accepté.

ARTICLE VII - LES ACCESSOIRES

Seuls feuilles et stylos sont autorisés pendant la prestation. Aucun autre accessoire ne sera autorisé.

ARTICLE VIII - LE JURY

Le jury sera composé d'acteurs du monde universitaire et sera de même composé de manière paritaire.

ARTICLE IX - DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Les vainqueurs de la phase qualificative seront désignés par le jury (aidé d'une grille d'évaluation suggérée), à l'exception d'une place attribuée par le public (par un vote majoritaire prenant place pendant la délibération du jury). Toutefois, toute personne sélectionnée par le jury ne pourra se voir remettre le prix du public.

ARTICLE X - RÉCOMPENSES.

Les récompenses seront remises à l'issue du concours.

ARTICLE XI - DROITS D'IMAGES ET D'AUTEURS.

En signant ce règlement, les candidats acceptent que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore, les vidéos ou encore les photos prises puissent faire l'objet d'une communication uniquement à des fins promotionnelles par SPQR ou ses partenaires.

Si les candidats ou le jury ne souhaitent pas apparaître sur les photos et vidéos, il faudra le signaler dès l'inscription à l'organisation.

ARTICLE XII - TIRAGE AU SORT EXCEPTIONNEL

En cas de désistement imprévu et contraire au présent règlement lors de la finale, le comité organisateur peut demander au jury de procéder à un tirage au sort parmi les candidats non retenus lors de la phase qualificative, pour désigner un nouveau candidat à la finale. Les candidats doivent préciser dès leur inscription à la phase qualificative s'ils souhaitent participer à ce possible tirage au sort, si non-retenus pour la finale.



ARTICLE XIII - RÉCLAMATIONS

L'inscription au concours d'éloquence de Lugdunum emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler ce concours, de disqualifier des candidats si des évènements l'imposent et de modifier le présent règlement.

Nom :

Prénom :

Dater. Signer. (Mention « lu et approuvé »)